

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
03/10/2025
Date d'affichage
03/10/2025
Nombre de conseillers en exercice
12
Nombre de conseillers présents
9
Nombre de conseillers votants
12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire de séance (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	03/10/2025	Date d'affichage	03/10/2025	
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants 12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure		X	Mme Béatrice Cenier
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X	M Alain Breuillard	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice Pin

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/037 – TRAVAUX DECI
Création d'une réserve incendie au Merger

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente les devis reçus pour la fourniture et la pose d'une citerne incendie souple de 120 m³ au Merger.

Société	Prix HT	Prix TTC
CTP 27160 – Saint Sébastien de Morsent	35 795,00 €	42 954,00 €
EHTP 76230 – Grand Couronne	56 957,00 €	63 348,40 €
GTP 27150 – Neauphle Auvergnay	Le devis présenté est incomplet	
MAGNIEZ 27190 – Conches en Ouche	42 800,00 €	51 360,00 €

Pour alimenter cette citerne, il est nécessaire de prévoir un raccordement au réseau d'eau potable.

Le devis reçu d'Evreux Portes de Normandie est de 2 226,07 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise CTP pour un montant de 35 795,00 € HT (soit 42 954,00 € TTC) pour la fourniture et la pose d'une citerne souple de 120 m³ au Merger et le devis d'Evreux Porte de Normandie pour le branchement de cette citerne au réseau d'eau potable pour un montant de 2 226,07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise CTP pour un montant de **35 795,00 € HT** (soit 42 954,00 € TTC) pour la fourniture et la pose d'une citerne souple de 120 m³ au Merger et le devis d'Evreux Porte de Normandie pour le branchement de cette citerne au réseau d'eau potable pour un montant de **2 226,07 € TTC** et **AUTORISE**, à l'unanimité, M le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
09 octobre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	03/10/2025	Date d'affichage	03/10/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure		X	Mme Béatrice Cenier
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X	M Alain Breuillard	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice Pin

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/038 – RESSOURCES HUMAINES
Absences Spéciales Autorisées

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, souhaite revoir les autorisations spéciales d'absence pour les agents fonctionnaires et agents non titulaires qui sont autorisés à s'absenter du service sur présentation d'un justificatif. Ces autorisations spéciales d'absence sont distinctes des congés annuels.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose les autorisations spéciales d'absence suivante :

AUTORISATIONS D'ABSENCE	
MARIAGE DE L'AGENT	4 jours
MARIAGE D'UN ENFANT	1 jour
NAISSANCE (congés pour le père)	3 jours
ADOPTION	3 jours
DECES CONJOINT / ENFANT ou maladie grave	3 jours
DECES PARENTS (agents ou conjoint) ou maladie grave	2 jours
DECES FRERE / SŒUR (agent ou conjoint)	1 jour
DECES GRANDS-PARENTS (conjoint)	1 jour
CONCOURS	1 jour

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Ressources humaines qui s'est réuni le 30 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, les autorisations spéciales d'absence présentées ci-dessus.

Date	Signature
09 octobre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	03/10/2025	Date d'affichage	03/10/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure		X	Mme Béatrice Cenier
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X	M Alain Breuillard	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice Pin

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/039 – RESSOURCES HUMAINES
Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/09/2024 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/06/2025 autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat RELYENS SPS / CNP ASSURANCES ;

VU la lettre d'intention du Conseil Municipal de Les Ventes en date du 28/10/2024 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé du Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Date	Signature
09 octobre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	03/10/2025	Date d'affichage	03/10/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure		X	Mme Béatrice Cenier
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X	M Alain Breuillard	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice Pin

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal de Les Ventes, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer à compter du 1er janvier 2026 au contrat d'assurance groupe (2026-2029) et jusqu'au 31 décembre 2029 aux conditions suivantes :

Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés :

Ensemble des garanties :

Décès

CITIS (accident ou maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique) -

Indemnité Journalière 90%

Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) - Indemnité

Journalière 90%

Maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption – Indemnités Journalières 100%

Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) – Indemnités Journalières 90%

OFFRE DE BASE sans franchise, sauf franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

TAUX de 6,64%

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires :

Ensemble des garanties :

Accident ou maladie imputable au service – Indemnités Journalières 90%

Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave – Indemnités Journalières 90%

Incapacité de travail en cas de maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption, accident non professionnel – Indemnités Journalières 100%

OFFRE sans franchise sauf franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

TAUX de 1,10%

Date	Signature
09 octobre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	03/10/2025	Date d'affichage	03/10/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure		X	Mme Béatrice Cenier
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X	M Alain Breuillard	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice Pin

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

A cette fin, le Conseil Syndical :

AUTORISE le Maire à signer les documents contractuels en résultant

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Date	Signature
09 octobre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	03/10/2025	Date d'affichage	03/10/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure		X	Mme Béatrice Cenier
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X	M Alain Breuillard	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice Pin

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/040 – RESSOURCES HUMAINES
Protection sociale complémentaire

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la Mairie a l'obligation de mettre en place un dispositif de prévoyance maintien de salaire depuis le 1er janvier 2025. L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 relatifs à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit l'obligation de la Mairie de mettre en place un dispositif de mutuelle santé à compter du 1er janvier 2026 auprès de ses agents.

La mutuelle santé permet aux agents le remboursement des médicaments, soins médicaux, hospitalisation...

Trois options sont proposées afin de mettre en place un complémentaire santé pour les agents :

- La labellisation** : les agents choisissent individuellement leur contrat parmi une liste de contrats labellisés. La Mairie ne peut pas orienter vers un contrat spécifique.
- L'adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion** : la Mairie adhère à la convention de participation du Centre de Gestion avec Mutame & Plus.
- Le lancement d'une consultation** : la Mairie organise une consultation pour établir une convention de participation propre à sa structure.

Lorsque le choix est établi, la Mairie participera financièrement à la mutuelle santé pour un montant minimum de 15€ net par mois et par agent ayant souscrit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisi l'option 1 : La labellisation

Date	Signature
09 octobre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	03/10/2025	Date d'affichage	03/10/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure		X	Mme Béatrice Cenier
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X	M Alain Breuillard	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice Pin

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Compte-rendu des commissions voirie / déchets et eau d'EPN**

Madame Françoise DAUPHIN, adjointe au maire, présente au conseil municipal un compte-rendu des commission :

Une excavatrice a été achetée ; elle est mise à disposition des communes avec chauffeur et assistant aux horaires suivants : 8h-12h & 13h30-16h30 pour 200€/h ; 800€/demi-journée et 1400€/jour.

Rapport sur la qualité et le prix : le rapport sera présenté en décembre.

Le programme de nettoyage des mares se poursuit.

La transhumance aura lieu le 25 au 28 novembre

Voirie : un point sur l'avancement des travaux de voirie est présenté pour Les Ventes. La commune est sur la liste complémentaire. Travaux prévus en 2026/2027.

Déchets : la déchetterie de St Laurent a été rouverte avec de nouvelles caméras ; un maître-chien & des boîtiers 'présence verte' pour chaque employé

L'aire d'accueil des gens du voyage reste fermée dans l'attente des travaux pour remise en état.

Plusieurs communes demandent s'il est judicieux de laisser l'aire à côté de la déchetterie mais aucun autre terrain n'est disponible. Suite à cette fermeture le préfet refuse d'intervenir pour des expulsions tant qu'il n'y a pas d'aire d'accueil disponible.

Les communes doivent faire une demande de carte SPI pour les agents communaux car certains se sont vu refusés dans les déchetteries.

2- Ouverture de la gendarmerie de Saint Sébastien de Morsent

La date d'ouverture de la gendarmerie de Saint Sébastien de Morsent est le 1^{er} décembre 2025.

Date	Signature
09 octobre 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	03/10/2025	Date d'affichage	03/10/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	9	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trois octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure		X	Mme Béatrice Cenier
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X	M Alain Breuillard	Mme SMITH Joëlle		X	Mme Béatrice Pin

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

3- PLUiHD - Modifications

L'avis sur la cartographie des gisements fonciers de la commune, rendu dans sa délibération n°25/018 du 14 mai 2025, a été pris en compte et retenu par EPN. Dans sa délibération, le conseil municipal affirmait sa volonté de vouloir occuper les dents creuses au centre bourg.

4- Compte-rendu de la réunion de l'ASL Les Herminettes

Madame Béatrice CENIER, adjointe au maire et Monsieur Fabrice WALLART, conseiller municipal informent le conseil municipal que l'assemblée générale ordinaire de l'ASL Les Herminettes s'est tenue le 23 septembre dernier. Mme Florence Anquetil, représentante de ASL Community informe qu'elle cessera ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale.

Il a été rappelé le rôle et les obligations de l'ASL Les Herminettes. Les comptes de l'année écoulée ainsi que les comptes prévisionnels ont été approuvés.

Le bureau est ainsi nommé :

- Présidente : Mme Robert
- Trésorière : Mme Normand
- Secrétaire : Mme Ricard

5- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 13 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 21h45.

Date	Signature
09 octobre 2025	Stéphane SIMON, Maire  